



Communiqué

Pour diffusion immédiate

4 décembre 2019

La vérificatrice générale affirme que les établissements correctionnels pour adultes ne disposent pas des ressources nécessaires pour faire face à la hausse du nombre de détenus en détention provisoire et de détenus ayant des problèmes de santé mentale

(TORONTO) Deux catégories de personnes représentent une proportion croissante de détenus dans les établissements correctionnels pour adultes de l'Ontario, mais ces établissements ne disposent pas des ressources nécessaires pour traiter avec ces personnes, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2019*, publié aujourd'hui.

« Les détenus en détention provisoire – détenus en attente de comparution devant le tribunal qui ont été mis en accusation mais qui n'ont pas encore été reconnus coupables – et les personnes soupçonnées d'être atteintes de maladie mentale ou ayant reçu un diagnostic de maladie mentale forment une plus grande proportion de la population carcérale qu'à n'importe quel moment au cours des 15 dernières années », a déclaré M^{me} Lysyk.

« Cette situation compromet la capacité des établissements d'offrir des programmes et des traitements qui aideraient par ailleurs les détenus à réintégrer la collectivité de façon positive et réduiraient le risque de récidive. »

Le rapport a également révélé que les agents correctionnels ne recevaient pas une formation suffisante pour les aider à désamorcer efficacement les situations impliquant des détenus ayant des problèmes de santé mentale et de comportement.

Le nombre de personnes admises dans des établissements correctionnels au cours des 15 dernières années a diminué, comme le souligne le rapport, mais la proportion d'accusés en détention provisoire au sein de la population carcérale quotidienne est passée à 71 % par rapport à 60 % en 2004-2005. En moyenne, les trois quarts des accusés en détention provisoire qui ont été incarcérés en 2018-2019 avaient 13 accusations antérieures, et la moitié avait 6 accusations antérieures. Selon le rapport, ce pourcentage élevé peut être attribué en grande partie aux retards dans le système de justice pénale (dont il est question dans le **volume 3, chapitre 3** du rapport).

En moyenne, en 2018-2019, plus de 7 400 personnes âgées de 18 ans et plus étaient incarcérées chaque jour dans les 25 établissements correctionnels pour adultes de la province. Le ministère du Solliciteur général (le Ministère) a consacré 817 millions de dollars au fonctionnement de ces établissements. (Dans le présent rapport, le terme « établissement correctionnel » désigne à la fois les prisons, les centres de détention, les centres correctionnels et les centres de traitement.)

Le rapport indique expressément ce qui suit :

- En 2018-2019, le dossier de 33 % de toutes les personnes admises dans un établissement correctionnel de la province comprenait un avis d'alerte en santé mentale signalant un problème possible en santé mentale, comparativement à seulement 7 % des détenus en 1998-1999. Toutefois, de nombreux établissements ne comptaient pas suffisamment de ressources pour traiter les problèmes de santé mentale.

- L'isolement, une mesure qui permet de tenir les détenus à l'écart jusqu'à 24 heures par jour, était utilisé pour confiner les détenus ayant des problèmes de santé mentale en raison du manque de lits de soins spécialisés.
- Le Ministère a réagi à ce problème de surpopulation en augmentant la capacité de 16 établissements de 81 % en moyenne par rapport à la capacité initiale au moment de leur construction. Dans la plupart des cas, le Ministère a ajouté des lits dans des cellules conçues pour avoir un seul lit. En 2018-2019, 14 des 25 établissements correctionnels étaient exploités au-delà du taux d'occupation optimal du Ministère, qui est fixé à 85 %.
- Le Ministère n'analyse pas les causes profondes des incidents violents dans les établissements correctionnels pour qu'ils ne se reproduisent pas. De janvier 2014 à octobre 2018, environ 21 000 incidents ont été enregistrés à l'échelle de la province, y compris des altercations entre détenus et des menaces ou agressions directes de détenus à l'endroit du personnel.
- Les agents correctionnels permanents ont pris en moyenne 31 jours de congé de maladie chacun en 2018, soit 27 % de plus qu'en 2014. Les coûts des heures supplémentaires pour remplacer ces employés ont atteint environ 42 millions de dollars à l'échelle de la province en 2018-2019, ce qui représente une hausse de 280 % des coûts des heures supplémentaires depuis le dernier audit des établissements correctionnels mené par le vérificateur général en 2008. Au cours de cette période, le nombre d'agents correctionnels n'a augmenté que de 30 %.
- Le problème croissant de la contrebande, qu'il s'agisse d'armes ou de drogues, dans les établissements correctionnels n'est pas bien compris ni atténué. En fait, entre juillet 2017 et août 2019, on a dénombré 101 surdoses dans les 25 établissements correctionnels.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.